

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2018

Présents : Bertolaccini Christophe, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, , Derimay Juliette, , Meunier Edouard, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole, Albrieux Nicolas, Perino Bernard

Président : Edouard Meunier

Absents

Excusés : Brisemontier Jean-Louis représenté par Michèle Bouziane, Bieth Jacqueline représentée par Carole Joguet-Reccordon, Combaz Raymond représenté par Edouard Meunier Deville-Cavellin Elodie représentée par Noëlle Bonnet

Secrétaire : Carole Joguet-Reccordon

Le conseil municipal approuve les délibérations de la séance précédente.

Informations Générales

Compétence eau: Depuis le 1^{er} janvier, la compétence est exercée par la Communauté d'Agglomération Arlysère. Nous sommes toujours en attente de précisions sur les modalités de fonctionnement du service. Pour l'instant, tout continue comme avant, et il est maintenant nécessaire de faire un relevé systématique de toutes les interventions sur le réseau communal, celles-ci devant être refacturées à Arlysère.

Michèle Bouziane regrette que les commissions opérationnelles d'Arlysère ne soient toujours pas ouvertes aux « élus de base », celles-ci étant réservées aux anciens élus communautaires. Ceci contribue à déresponsabiliser les conseillers municipaux. Edouard appuie cette demande et rappelle qu'il l'avait exprimé dès la mise en place d'Arlysère en janvier 2017. Les ateliers thématiques, ouverts à tous, ne se sont que peu ou pas réunis.

Intempéries du 4 et 5 janvier

Il est fait un point détaillé des conséquences des intempéries des 4 et 5 janvier. Une pluviométrie très importante, accompagnée d'un redoux ayant fait fondre l'épais manteau neigeux, a été responsable de crues historiques des ruisseaux affluent du Doron, principalement sur sa rive droite. La RD 925 a été barrée pendant deux jours en 6 endroits, sur la commune de Queige, suite à divers éboulements ou débordements de ruisseaux, rendant l'accès au Beaufortain très difficile. La zone artisanale de Plan Pitton a été inondée. Les agents du Service Technique ont été sur la brèche pendant plusieurs jours consécutifs, avec pour priorité de rétablir les accès aux habitations isolées par des coulées de boue ou des glissements de terrain (Outrechenais, Le Villaret, Le Boubioz, La Chamioterie). La commune n'a pas vocation à intervenir chez les particuliers. Cette situation exceptionnelle montre que certains ouvrages ont été sous-dimensionnés (busages de ruisseaux, traversées de voirie) ou mal conçus (colmatage).

Edouard Meunier tient à remercier tous les habitants qui ont prêté main forte pendant ces journées pour canaliser les ruisseaux, déboucher les regards....

Le Conseil Municipal au vu des importants dégâts sur la commune tant sur le domaine public que le domaine privé, demande à ce que la Préfecture classe la commune en Catastrophe Naturelle.

Un état des lieux a été fait durant la semaine écoulée pour établir un chiffrage des travaux à entreprendre pour réparer tous les dégâts. Marie Combaz du SMBVA, dans le cadre de la compétence GEMAPI confiée à Arlysère est venue constater les désordres dans les ruisseaux du Grand Nant et du Nant des Iles. Des enrochements sont à prévoir sur le chemin des Parèles, le Sentier Découverte, sur le nant des îles, la route de Marolland, et le chemin des Anneliers (408 900€). La voirie communale a été très fortement dégradée et les devis se montent à 423 325 euros.

Au vu des coûts des travaux à réaliser, le conseil municipal sollicite les aides des Fonds de Solidarité de l'Etat, du Fond Risques et Erosions Exceptionnels du Département (fonds FREE), ainsi que l'aide financière exceptionnelle venant d'être annoncée par la Région.

Sans ces aides, le budget de la commune ne peut faire face aux dépenses à engager et les projets à venir sont compromis.

Réseau de chaleur

Ce jour, la commission d'appel d'offres a ouvert les plis pour la maîtrise d'œuvre du réseau de chaleur. 3 cabinets ont soumissionné, les notices techniques seront examinées en début de semaine prochaine pour déterminer l'offre la plus avantageuse. Le conseil rappelle l'importance du respect du cahier des charges et du calendrier de réalisation (8 mois maximum).

Projet 2018

Edouard Meunier a rencontré François Gaudin (élu référent Arlysère, Petite Enfance) pour faire le point sur le projet de microcrèche de Queige. Si la compétence petite enfance est aujourd'hui déléguée à l'AAB, c'est Arlysère qui devrait reprendre cette compétence au 1^{er} janvier 2019. Il est possible d'obtenir une aide à l'investissement de la CAF de 10 400 euros par place (soit 104 K€ pour les 10 places prévues), mais il est nécessaire d'avoir le soutien d'Arlysère sur ce projet. Il a été rappelé le déficit de places de crèches dans le Beaufortain (9 à 15 demandes en attente actuellement

à Galipette de Beaufort) et le positionnement de la commune entre Beaufort et les bassins d'emploi d'Albertville et Ugine, la future microcrèche n'étant donc pas destinée uniquement aux habitants de Queige.

Passerelle du plan d'eau : les sondages géotechniques seront réalisés la semaine prochaine. Ils permettront de définir les structures de piles et de pouvoir présenter le dossier d'autorisation de franchissement du cours d'eau aux services de la DDT.

Dans le cadre des enfouissements de réseaux, il est prévu de changer les lampadaires sur la partie est du village et de poser des horloges astronomiques pour permettre une régulation des éclairages. Le conseil municipal sollicite le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la convention TEPCV pour la reprise des points lumineux et le SDES.

Autorisation des dépenses d'investissements

Le Conseil Municipal adopte une délibération permettant d'engager 25% du montant des dépenses d'investissement 2017 avant le vote du budget 2018 pour permettre la réalisation des premiers travaux de remise en état après la tempête, l'achèvement des travaux de l'appartement au-dessus du foyer des jeunes, et l'acquisition de matériel

Questions diverses

Transports scolaires : Une rencontre a eu lieu avec Patrice Burdet (maire de Rognaix, élu référent transports Arlysère) pour faire le point sur l'organisation des transports scolaires sur la commune. Jusqu'à maintenant, ce service n'était possible qu'à condition d'être situé à plus de 3 km de l'école. Il est possible d'y déroger s'il existe un arrêt matérialisé, et si le circuit en place et la taille de la navette ne sont pas modifiés. Etude en cours pour desservir le bâtiment Girod, le long de la RD 925, suite à la demande de quelques familles. Par ailleurs, suite à la demande de familles d'Outrechenais, un nouveau circuit ne peut actuellement se mettre en place que s'il concerne au moins 8 enfants, mais le règlement sera peut-être modifié dans les années à venir. Par contre, une indemnité de 0,21 €/km est versée en fin d'année scolaire aux familles pour qui le service n'est pas assuré.

Bulletin annuel : Actuellement en cours de diffusion. Noëlle Bonnet au nom de la commission communication remercie tous ceux qui se sont investis dans la réalisation de ce numéro (sponsors, rédacteurs, mise en page, diffusion).

La séance est levée à 22h15

Pour extrait :

En mairie, le

Le Maire,